

## RÈGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS U15 M & F

### ARTICLE 1 - QUALIFICATION

- a. Organisation : 1 poule de 6 équipes
- b. Candidatures : Les équipes candidatent par écrit avant le 30 juin pour participer à ce championnat.
- c. Qualification : S'il y a plus de 6 candidatures :
- 4 places sont réservées et réparties selon le nombre de licences des 4 Comités : 2 places pour le CD87, 1 place pour le CD24 et 1 place pour le CD19. Il appartient à chaque Comité de mettre en place des critères pour l'attribution de ces places.
  - un tournoi qualificatif est organisé entre les autres candidatures pour qualifier les deux dernières équipes.
- d. Règlement tournoi qualificatif : samedi 9 septembre sur terrain neutre
- 2 poules de 3 ou 4 équipes féminines, 1 poule de 3 équipes masculines
  - Arbitres désignés par la CDO, à la charge des équipes en présence
  - 1 OTM par équipe
  - Le nombre de joueurs d'une équipe sur ces barrages peut être supérieur à 10. Toutefois, pour un match, le nombre de joueurs ne peut dépasser 10.
  - Tout joueur participant à ce tournoi qualificatif dans une équipe se verra automatiquement inscrit sur la liste personnalisée de cette équipe le cas échéant.
  - Les deux vainqueurs des deux ½ Finales croisées entre les deux poules U15 F sont qualifiés pour le championnat ID Est. Les deux premiers de la poule U15 M sont qualifiés pour le championnat ID Est (classement réalisé selon les articles 43 et 44 des règlements sportifs généraux).
  - Le délégué du Comité présent sur place a délégation de la commission CIE pour traiter les réclamations.

Les adaptations au règlement officiel du basketball pour ce tournoi qualificatif :

- Matches 2 x 6 ou 8 minutes (U15F), matchs 2 x 10 minutes (U15M), prolongation 3 minutes
  - 1 temps mort par équipe, par mi-temps et par prolongation
  - La 3<sup>ème</sup> faute personnelle est éliminatoire
- NB : la gestion des 2 dernières minutes de la 2<sup>ème</sup> mi-temps et de chaque prolongation se fait selon le règlement officiel du basketball (arrêt du chronomètre, changements de joueurs, remise en jeu)

### ARTICLE 2 - JOUR ET HEURE DU MATCH

Samedi à 15h00

### ARTICLE 3 - RÈGLES DE PARTICIPATION

- a. Nombre de joueurs(ses) : 10 maximum
- b. Types de licences autorisées (nombre maximum)
- 5 licences 1C, 2C ou/et OCT maxi
  - OC sans limite
  - ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum
- c. Equipes réserves ou 2 : Types de licences autorisées (nombre maximum)
- 2 licences 1C ou 2C ET 3 licences OCT maxi. Cependant ce nombre ne peut être supérieur à 4
  - OC sans limite



- ASTCTC : Pour les CTC, 7 licences ASTCTC maximum et 3 licences C du club porteur minimum  
d. Surclassement : le surclassement de **niveau régional** est souhaitable étant donné que toutes les équipes participeront à un championnat régional en 2ème phase.

e. Listes de joueurs : voir article 6 des règlements sportifs généraux

f. Contrôle des e-marques : Comité départemental de Corrèze pour les féminins, Comité départemental de Dordogne pour les masculins

#### ARTICLE 4 - SYSTÈME DE L'ÉPREUVE

a. 1<sup>ère</sup> phase (sept à déc) :

Les équipes sont réparties dans 1 poule de 6 et disputent des rencontres aller/retour.

Les équipes terminant aux 3 premières places sont qualifiées pour le championnat régional R1.

Les autres équipes sont qualifiées pour le championnat régional R2.

b. 2<sup>ème</sup> phase :

Pas de championnat interdépartemental Est

#### ARTICLE 5 - TECHNIQUE

a. Statut de l'entraîneur : pas d'application de statut de l'entraîneur

b. Directives techniques : application des directives techniques des championnats régionaux U15 de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

